JARDINS FAMILIAUX / PARTAGÉS

MON EAU de pluie

DÈS LE 18 MAI 2026*

LE GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE PROPOSE LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE AUX HABITANTS DES 24 COMMUNES DU TERRITOIRE

WWW.MONEAUDEPLUIE.FR

ECO WHAT ?

Grand Orly seine bièvre

Agir pour et avec vous

MON EAU de pluie

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Pour permettre au plus grand nombre d'adopter les écogestes du quotidien, dès le 18 mai 2026, le Grand-Orly Seine Bièvre propose pour la deuxième année consécutive, la mise à disposition gratuite de récupérateurs d'eau de pluie aux habitants des 24 communes du territoire.

Le prestataire Ecowhat a été missionné pour réaliser cette opération. Société d'expertise en économies d'eau, d'énergies, et d'empreinte carbone, elle s'inscrit dans les engagements de l'économie sociale et solidaire.



Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine.

CONDITIONS DE L'OPÉRATION

Version spécifique pour les jardins partagés et jardins familiaux

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales fixent les caractéristiques de l'opération « Mon eau de pluie » ainsi que les modalités de mise à disposition de ces matériels pour l'un des publics éligibles. Cette version est spécifique pour les foyers bénéficiant d'une parcelle d'un jardin partagé ou d'un jardin familial.

Article 2 – Durée de l'opération

L'opération entre en vigueur à partir du 18 mai 2026 et demeure valide jusqu'à épuisement des stocks par commune.

Article 3 – Public éligible

Peut bénéficier de l'opération, toute personne majeure, bénéficiaire d'une parcelle d'un jardin partagé ou d'un jardin familial pourvue d'une toiture permettant la collecte d'eau de pluie, située sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, dans la limite d'un seul et unique lot par parcelle individuelle, et des stocks disponibles par commune.

Article 4 – Obligations du bénéficiaire

Toute demande pour bénéficier de l'opération vaut engagement pour le bénéficiaire à :

- Être majeur,
- être bénéficiaire d'une parcelle individuelle d'un jardin partagé ou d'un jardin familial pourvue d'une toiture permettant la collecte d'eau de pluie, et située sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
- avoir obtenu le consentement de l'association gestionnaire de la parcelle,
- disposer d'un espace suffisant pour installer le récupérateur d'eau de pluie sur sa parcelle, en dehors de la voie publique,
- ne pas revendre le matériel,
- installer la totalité du kit fourni, éléments de signalétique inclus et l'utiliser conformément à la réglementation en vigueur,
- respecter les règles d'urbanisme en vigueur : l'installation du récupérateur ne doit pas altérer l'esthétique et l'aspect patrimonial du territoire. Il est recommandé de privilégier des endroits discrets pour l'installation (espaces dissimulés),
- autoriser les représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à procéder, au besoin, à des vérifications sur site,
- en cas de modification de la convention d'occupation, durant la période de garantie, notifier EcoWhat des coordonnées complètes du nouveau bénéficiaire de la parcelle, et donc du matériel, via formulaire de contact sur le site de l'opération www.moneaudepluie.fr, via l'email moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat, 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse,
- retirer le matériel de manière autonome selon les conditions de retrait propres à votre commune de résidence.

Article 5 – Caractéristiques du matériel proposé

Chaque lot est neuf, de fabrication française, à partir de matières 100% recyclées, et traitées anti UV, et est composé :

- D'un récupérateur d'eau de pluie cylindrique, d'une contenance maximale de 350 litres, avec son couvercle, ses deux clips amovibles et son robinet de type Gardena,
- d'un réhausseur amovible, permettant l'insertion d'un arrosoir de 10 litres (forme standard),
- et de son kit collecteur de gouttière idéal pour toiture 50m², adapté aux gouttières rondes de diamètre 70 - 80 - 100 mm et gouttières carrées 75 mm, avec grille filtrante amovible et fonction trop-plein automatique intégrée.

Lors de la commande, les bénéficiaires pourront choisir, dans la limite des stocks disponibles par commune, le coloris pour la cuve et le réhausseur : taupe ou vert.
Lots fournis avec leur notice d'installation et d'entretien.

Article 6 – Modalités d'attribution

Le dossier permettant d'effectuer la demande pour ces dispositifs est téléchargeable sur le site internet www.moneaudepluie.fr. Les associations de gestion des jardins familiaux et jardins partagés seront directement contactées par le service client de l'opération Mon eau de pluie pour recenser les besoins. Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de dossier complet via l'email moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat, 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse. Après vérification de la complétude et de l'éligibilité du dossier, et sous réserve de stock disponible, un Avis d'attribution favorable sera envoyé au demandeur, selon le même mode de transmission que sa demande initiale (voie postale ou courriel). Dans un second temps, une Invitation à retirer la cuve sera envoyée au demandeur, précisant les modalités de réservation d'un créneau de retrait, et accompagnée d'un Bon de retrait. Ce document est impérativement à conserver et à présenter pour récupérer les équipements. En cas de non-retrait dans les délais indiqués, le demandeur est réputé renoncer à l'octroi des matériels. Si, à l'examen du dossier, le matériel demandé n'est pas en stock, le demandeur se verra informé du délai de réassort du matériel ou de son épuisement définitif.

Article 7 – Récupération du matériel

Le matériel sera disponible au retrait, sur rendez-vous, à partir du 1er juin 2026. Les dispositions nécessaires pour retirer votre lot seront précisées lors de l'envoi du bon de retrait.

- Habitants de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon et Vitry-sur-Seine : un local sera mis à disposition par la mairie pour venir récupérer directement votre récupérateur d'eau, adresse et heure de rendez-vous communiquées sur le bon de retrait.
- Habitants d'Ablon-sur-Seine, les récupérateurs d'eau seront livrés au domicile des bénéficiaires.
- Habitants d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Gentilly*, Orly et Thiais : les récupérateurs d'eau seront mis à disposition, adresse et heure de rendez-vous communiquées sur le bon de retrait, à **l'ESAT des Saules -rue du 19 mars 1962, Orly.**

*À Gentilly en complément, les récupérateurs d'eau seront mis à disposition pendant une journée unique sur un site de la commune à une date qui sera communiquée par la mairie.
Habitants d'Athis-Mons*, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Fresnes et Savigny-sur-Orge : les récupérateurs d'eau seront mis à disposition, adresse et heure de rendez-vous communiquées, sur le bon de retrait à la **Recyclerie des Portes de l'Essonne - 29 quai de L'Industrie, Athis-Mons.**
*À Athis-Mons, les récupérateurs d'eau pourront être livrés à domicile par la ville sur demande pour les seniors de plus de 65 ans et les personnes à mobilité réduite.

Article 8 – Propriété du matériel

Le matériel proposé reste la propriété de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre durant sa période de garantie. Il est mis à disposition des bénéficiaires éligibles durant sa période de garantie, et est automatiquement cédé aux bénéficiaires, passé ce délai.

Article 9 – Service après-vente et garantie

Le matériel mis à disposition bénéficie d'une garantie légale de 5 ans à compter de la date de retrait, contre tout défaut de matière et de fabrication, apparent ou caché. Les pièces de remplacement ou les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la garantie. La garantie n'est valable que dans les conditions normales d'utilisation, et ne couvre pas les dommages dus à :

- Une cause extérieure à l'appareil (chute du produit, incendie, etc.),
- une agression chimique non naturelle,
- une négligence durant le montage du produit,
- les détériorations dues au stockage, installation défectueuse,
- les utilisations anormales, contraires ou non conformes aux recommandations,
- les modifications et les réparations effectuées par des personnes non mandatées par la société Belli,
- les modèles (ou pièces détachées) endommagés durant l'acheminement du produit.

EcoWhat est l'interlocuteur à saisir en cas d'avarie sur le matériel et résultant d'un usage normal. Un formulaire est à votre disposition sur le site internet www.moneaudepluie.fr, ou via demande libre et détaillée avec preuve photo à l'adresse moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse.

Article 10 – Sanctions en cas de détournement de l'usage de l'équipement

Tout bénéficiaire contrevenant aux présentes conditions générales et se livrant au détournement de l'installation et de l'usage du matériel, tel que sa revente, son installation en dehors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ou son utilisation pour un usage autre que le stockage des eaux de pluie, s'expose aux sanctions pour abus de confiance prévues par l'article 314-1 du code pénal.







PRÉSENTATION DU RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE PROPOSÉ

- **Cuve 350 L cylindrique** avec réhausseur amovible et son kit collecteur de gouttière.
- **Fabrication française,** à partir de matières 100% recyclées, et traitées anti UV.
- **Collecteur de gouttière idéal pour toiture 50m²,** adapté aux gouttières rondes de diamètre 70 - 80 - 100 mm et gouttières carrées 75 mm, avec grille filtrante amovible et fonction trop-plein automatique intégrée.
- **Coloris au choix pour la cuve et le réhausseur :** taupe ou vert.
- **Dimensions cuve :** diamètre 80 x H 127 cm - poids total : 10 kg
- **Kit complet garanti 5 ans.**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OPÉRATION

- **1 Je vérifie mon éligibilité** en m'informant sur les conditions de l'opération, disponibles en page précédente.
- **2 Je transmets le bon de commande postal complété et signé,** accompagné des pièces demandées (par courriel, courrier) disponible en dernière page du présent document.
- **3 Je reçois l'avis d'attribution favorable** et mon bon de retrait.
- **4 Je prends RDV au numéro indiqué** sur le bon de retrait pour récupérer mon matériel à partir du 1er juin 2026.
- **5 Je retire mon matériel** lors de mon RDV de retrait.
- **6 J'installe mon matériel** au moyen de la notice d'installation fournie.

INSTALLER ET UTILISER UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Il vous permet de répondre à de nombreux enjeux environnementaux et économiques. En utilisant l'eau de pluie pour l'arrosage et le nettoyage (véhicule, terrasse, allée de jardin...) :

- **Je valorise** mes espaces verts,
- **j'apporte une plus-value** à mon habitation,
- **je participe** au maintien de la biodiversité,
- **je limite** ma consommation d'eau potable,
- **je fais des économies** sur ma facture d'eau.

* Bon de commande version jardins partagés et jardins familiaux disponible sur www.moneaudepluie.fr, jusqu'à épuisement des stocks disponibles par commune.

MON EAU de pluie

BON DE COMMANDE POSTAL

Version spécifique pour
les jardins familiaux et partagés

Liste des pièces à joindre obligatoirement à la demande :

- Un exemplaire du présent bon de commande postal, complété, daté et signé,
- un justificatif de droit d'usage de la parcelle (attestation ou équivalent).

L'ensemble des pièces est à retourner par courrier, à :

- EcoWhat 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse,
- ou par courriel : moneaudepluie@eco-what.fr

ENCART DE SITUATION DU DEMANDEUR

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....

VILLE : .....

CODE POSTAL : .....

TÉLÉPHONE* (portable de préférence) **:** .....

COURRIEL* (si disponible) **:** .....

*Obligatoire

MON EAU de pluie

MODÈLE SOUHAITÉ

Choisissez ici le coloris de votre récupérateur d'eau de pluie

☐ **Coloris taupe** ☐ **Coloris vert**

CASES À COCHER

☐ **J'atteste être bénéficiaire d'une parcelle d'un jardin partagé ou d'un jardin familial pourvue d'une toiture permettant la collecte d'eau de pluie,** située sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (obligatoire).

☐ **Je souhaite participer à l'enquête de satisfaction** relative à cette opération (optionnel).

☐ **Je souhaite participer à l'enquête d'évaluation d'impact** relative à cette opération (optionnel).

ENGAGEMENT

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance des conditions de l'opération et m'engage à les respecter.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

INFORMATION PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (Responsable de traitement) pour la gestion de la distribution de récupérateurs d'eau de pluie et, si vous l'acceptez, pour la réalisation d'enquêtes de suivi. Bases légales : La distribution relève de la mission d'intérêt public de l'Établissement. Votre participation à l'enquête est basée sur votre consentement. Destinataires et conservation : Les données sont destinées aux services du Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'à son prestataire EcoWhat (sous-traitant). Elles sont conservées pendant la durée de l'opération. Vos droits : Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition (ou de retrait du consentement pour l'enquête). Vous pouvez exercer ces droits en contactant EcoWhat via le formulaire «Aide et contacts» sur www.moneaudepluie.fr, par email à moneaudepluie@eco-what.fr ou par courrier : EcoWhat, 20 rue des trois piliers, 31000 Toulouse. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, consultez : https://moneaudepluie.fr/politique-de-confidentialite/